

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

2020-24 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Séze)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD



2020-24 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice a communiqué le compte de gestion 2019 relatif au budget principal de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le compte de gestion constate toutes les opérations passées au titre de l'exercice.

Les opérations réalisées en 2019 dans le compte de gestion se résument par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	19 343 848.75 €
Dépenses	18 839 405.74 €
Report 2018	4 925 062.00 €

Investissement

Recettes	3 744 342.41 €
Dépenses	3 305 039.88 €
Report 2018	- 1 101 098.37 €

Les écritures sont conformes au compte administratif 2019.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion tel que présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice.

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget principal.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

